



Convocation Salle d'audience

Par Liliou

Bonjour,
j'ai reçu une convocation au tribunal le 19 mars 2026, pour une dette (prêt pour des travaux dans ma maison);
J'étais dans l'impossibilité de payer cette dette car je me suis retrouvée au chômage.
J'ai dû quitter ma région et repris une activité depuis le 1er décembre 2025.
Je ne sais pas du tout comment faire. Je ne serai pas sur place le jour de l'audience.
Quels conseils pouvez-vous me donner ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
En votre absence, vous serez jugé sans pouvoir vous défendre.
Le juge vous condamnera sans doute à payer la dette avec éventuellement des intérêts de retard et peut être des dommages et intérêts.

Vous pouvez prendre un avocat qui vous représentera et pourra demander un étalement de la dette.
Vous pouvez aussi déposer un dossier de surendettement.

Par Liliou

Merci pour votre réponse.
Il n'est pas trop tard pour déposer un dossier de surendettement ?

Par Isadore

Bonjour,

Non il n'est pas trop tard, au contraire. Un dépôt rapide permettra d'éviter une saisie de vos biens ou de vos revenus après le jugement.

Je vous conseille de vous faire aider par ce forum spécialisé :
[url=https://forum-entraide-surendettement.fr/]https://forum-entraide-surendettement.fr/[/url]

Vous pouvez aussi contacter l'association Crésus.

Il est très important de ne pas traîner pour déposer votre dossier afin d'éviter des frais supplémentaires.

Par Liliou

Merci beaucoup de vos conseils